



La formation
continue
à l'université

La force d'un réseau national

FORMATION
POUR LES ÉLUS



Le conseil municipal



Durée

1 jour - 7 heures



Calendrier

Nous consulter



Lieu

Dans les locaux de l'Université :
Arras, Béthune, Douai, Lens

Formation intra dans vos locaux
possible



Public

Formation collective : 12 participants
maximum



Tarifs

560 € (possibilité de prise en charge
par le DIF Élus ou par la collectivité)
Groupe intra : 1750 €

Le conseil municipal est l'organe décisionnel central de la commune, où se discutent et se votent les orientations majeures de la vie locale. Maîtriser son fonctionnement, ses compétences, ses règles de procédure et le rôle de chacun de ses membres est essentiel pour exercer pleinement son mandat. Cette formation permet aux élus, débutants ou plus expérimentés, de mieux comprendre les mécanismes du conseil municipal afin de contribuer efficacement à la gouvernance de leur collectivité.

Objectifs

- Appréhender le fonctionnement d'un conseil municipal
- Connaître le rôle d'un conseil municipal
- Maîtriser le déroulement et les étapes du conseil

Contenu de la formation

- Avant le conseil municipal : convocation, circonstances, lieu, délai, ordre du jour
- Pendant le conseil municipal : les acteurs de la séance, les débats, le quorum et les votants, le statut de l' élu et ses impacts sur le conseil, le vote
- Après le conseil municipal : le contexte de la réforme des règles de publicité, la transmission des actes en préfecture, procès-verbal, liste et registre des délibérations, mise à disposition de locaux aux conseillers minoritaires, cheminement d'une décision, introduction à la notion de démocratie participative

Modalités pédagogiques

- Apports théoriques
- Intervention enrichie par des exemples concrets, des retours d'expériences
- Mises en application, cas pratiques

Validation

Attestation de formation délivrée à l'issue de la formation



Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Référente handicap :
Stéphanie LOUVEAU
fcu-handicap@univ-artois.fr

Intervenante

Solange LANVIN

Formatrice indépendante.

Expérience de plus de 30 ans en qualité de fonctionnaire territoriale (DGS, RH, Paie).

Financement

Droit individuel à la formation des élus (DIFE)

OU

Budget formation de la collectivité



Une procédure à suivre

1. Créer son identité numérique



2. Créer son compte élu



3. Contacter la FCU Artois



Nous vous invitons à vous rapprocher de votre collectivité

Pour plus d'informations, nous contacter.

Informations non contractuelles

FCU Artois

9 rue du Temple – BP 10665 – 62030 ARRAS

Tél. 03 21 60 37 68

Mail : fcu-fare@univ-artois.fr



www.univ-artois.fr